LETTRE

DV ROY DE NAVARRE, AVX TROIS ESTATS DE CE Royaume.

CONTENANT

LA DECLARATION DVDIT SEIGNEVR, SVR LES choſes aduenues en France depuis le vingt-troiſieme iour de Decembre 1588.

M. D. LXXXIX.

Case
F
39
.32 C
1589 hen

THE NEWBERRY
LIBRARY

48-1127

LETTRE DV ROY DE NAVARRE, AVX TROIS ESTATS de ce Royaume.

CONTENANT

LA DECLARATION DVDIT Seigneur Roy, sur les choses aduenues en France depuis le vingt-troiſieſme iour de Decembre M.D.LXXXVIII.

MESSIEVRS, quand il me reſouuient que depuis quatre ans i'ay eſté l'argument des tragedies de France, le diſcours de nos voiſins, le ſubjet des armes ciuiles, & ſoubs ces armes, d'vn monde de miſeres. Quand ie conſidere que ſur vn aduenir auſsi eslongné de la penſee des François comme de mon deſir, on a fait ſentir à ce Royaume la preſence d'infinies calamitez. Que ſur la vaine & imaginaire crainte de ma ſucceſsion à ceſt Eſtat, on y a deſigné & baſty l'vſurpation d'iceluy. Quand de ces yeux que Dieu m'a principalement

donnes, pour les auoir touſiours ouuerts au bien de ma patrie, ie ſuis contraint de la voir en feu, ſes principaux piliers deſia bruslez, ſes meilleures villes en cẽdre: Et qu'encores au lieu d'y apporter de l'eau, d'eſtouffer ſes flammes, d'aider à ſauuer ce qui reſte d'entier, comme ie deſire, & voudrois l'auoir fait, & n'eſtre plus: on me force malgré moy de la brusler moy-meſme, & de me rendre ma deffenſiue preſque auſsi facheuſe que les violences de ceux qui m'attaquent. Ou ie ſerois de tous les inſenſibles le plus inſenſible qui fut iamais, ou bien il faut pour la conſideration du public que mon ame reçoiue mille fois le iour des peines, des afflictions, des gehennes, que nulles peines, nulles afflictions, nulles gehennes ne ſauroyent eſgaler: principalement quād ie ſçay que de tous ces malheurs les meſchans me font le pretexte, les ignorans la cauſe: & que moy-meſme, encores que ie me puis pardonner, ie m'en dis moy-meſme l'occaſion. Mais en mon particulier, puis que ie deuois naiſtre en vn tel ſiecle, quand ie me repreſente ce que Dieu a fait pour moy au commencement, au milieu, & au progrez de ces derniers troubles, combien de teſmoignages il a rendu de la iuſtice de ma cauſe & de mon innocence, non ſeulement en France, mais iuſques aux nations eſtrangeres: nõ dans les eſprits de mes amis,

mais

mais dans la bouche encore de ceux qui ne l'eſtoient pas: non dans l'opinion du vulgaire ſeulement, mais (Dieu le ſçait) dans l'ame & conſcience de mon Roy: Combien par pluſieurs effects ce grand Dieu a fait paroiſtre qu'il auoit ſoing de moy, m'ayãt miraculeuſement deffendu, ſauué & aſſeuré contre des forces auſquelles il n'y auoit nulle apparence que ie puiſſe faire teſte. Certes ſi i'eſtois autre que ie ne ſuis, i'aurois autant de raiſon de me plaire au particulier de ma condition, comme le ſouuenir de la publique m'eſt deſagreable.

Meſſieurs, ie ne le puis: Iamais mon pays n'yra apres moy: ſon vtilité precedera touſiours la mienne, & touſiours on verra mon mal, mes dommages, mes afflictions courir deuant celles de ma patrie. Mais pour le moins ie ne me puis celer ce contentement que i'ay d'auoir à toutes les occaſions qui ſe ſont preſentees fait cognoiſtre, & par mes actiõs, & par mes paroles, & par mes eſcrits, combien i'auois de regret aux miſeres auſquelles nous nous allions embarquer, ſi les exemples du paſſé ne nous rendoyent plus ſages pour l'aduenir. Vous le ſçauez, & croy qu'il n'y a perſonne ſi paſſionné auiourd'huy qui me puiſſe denier ce teſmoignage. Ce qui me conſole tant, que certainement i'eſtime qu'outre la iuſtice de ma cauſe rien n'a tant

flechy le courroux de Dieu contre moy, rien ne l'a tant esmeu à me deffendre, que cela.

Or s'il luy eust pleu tellement toucher le cœur du Roy Monseigneur, qu'en l'assemblee que quelques vns de voz Deputez ont faicte à Blois pres de sa maiesté, i'eusse esté appellé, comme certes il me semble qu'il se deuoit, & qu'il m'eust esté permis librement de proposer ce que i'eusse pensé estre de l'vtilité de ceſt estat: i'eusse fait voir, cõme i'en auois non seulement le desir au cœur, les paroles à la bouche, mais encores les effets aux mains, cõme ie n'ay point des ouuertures à dessein, des propositions conditionnees de beaux mots, ausquelles ie ne voudrois pas pourtãt m'obliger. Au contraire des bonnes resolutions, & de l'affection à la grandeur du Roy & du Royaume, autant qu'il se peut, voire aux despens de la mienne. Et que quand tout le monde y sera disposé il ne faudra ni traicter, ni capituler auec moy: ma conscience m'asseurant que rien ne m'a iamais rẽdu difficile, sinon sa consideration, & celle de mon honneur.

Puis que cela ne s'eſt point faict (ce que, peut estre, la France contera pour vne de ses fautes, n'y ayãt point de si bon medecin que celuy qui ayme le malade. Ie veux donc au moins vous faire entẽdre à ce dernier coup, & ce que ie pense estre de mon deuoir, & ce

que

que i'eſtime neceſſaire au ſeruice de Dieu, du Roy mon ſouuerain, & au bien de ce Royaume, afin que tous les ſuiets de ceſte couronne en ſoyent inſtruits, & que tous, pour ma deſcharge, ſçachent mon intention, & par mon intention, mon innocence.

Ie vous repreſenteray premieremẽt mon eſtat, non pour me glorifier: toutes & quantes fois que ie le feray, Dieu m'abbaiſſera. Non pour vous dire que ie parle à cheual & bien à mon aiſe: le meſme Dieu ſçait en quoy giſt mon contentement, en quoy ie me fie, en quoy ie mets mon principal appuy: mais pour vous repreſenter deux choſes: L'vne, la condition de ces miſerables guerres, les aduantages que l'on a eu contre moy: de combien on m'a aſſailli, de combien on y a proffité: afin, au moins, que vous iugiez ſans paſſion, que Dieu ne m'a point conſerué, contre tant de forces, ſans miracle, que ce miracle ne ſeroit point ſi l'innocẽce, le bon droict & la iuſtice, n'eſtoyent de mon coſté.

L'autre, pour vous faire iuge ſi ce que ie dis maintenant ie le dis de peur, ſi i'ay occaſion de flater mes paroles pour crainte d'vn plus rude chaſtimẽt, que ceux que i'ay reçeus: ſi c'eſt l'apprehenſion de ma ruine qui me fait ployer. Ou au contraire, ſi c'eſt le vray ſentiment des miſeres de mon pays, l'amour de la Paix, la grandeur de la France qui me pouſſe

à ce

à ce langage.

Ie ferois le Soldat si ie vous disois par ordre quelles armees depuis quatre ans sont venues à moy : vous penseriez que ie vous vouluisse conter mes vaillances. Non, ce n'est pas mon intention: Que pleust à Dieu que ie n'eusse iamais esté Cappitaine, puis que mon apprentissage se deuoit faire à tels despens. I'aurois bien plustost fait de vous demander quels chefs la Frãce a encores de reste, apres ceux qui sont venus contre moy. I'ay veu en quatre ans dix armees, dix Lieutenans du Roy, ayans derriere eux les forces & l'appuy du premier Royaume de la Chrestiété. Vous estimez que ce me soit gloire, tant s'en faut: Ie vous diray pour vous faire perdre ceste opinion, que de ces dix armees ie n'ay eu à faire en effect qu'à vne, que i'ay combatue & deffaite: Et en celle la, Dieu s'est voulu particulierement seruir de mon moyen pour sa ruine. Mais en toutes les autres ie n'y ay eu quasi point de peyne: elles se sont fondues deuant que de me voir, & aussi tost en ay-ie entendu la dissipation que la leuee. L'Ange, » la verge de Dieu, leur a osté le moyen de me » nuire: Ce n'est point à moy à qui la gloire ap- » partient, ie n'y ay presque rien apporté du » mien.

Mais en effect, quel est leur effect? Sçachez le de voz deputez qui sont des Prouinces ou ceux

ceux de la Religion ont quelque retraicte. Considerez l'estat auquel ils estoyent au parauant la guerre, & celuy ou ils sont à ceste heure: Et quand & quand vous iugerez dequoy a serui depuis quatre ans la perte de la vie d'vn million d'hommes, la despẽce d'vne miniere d'or, la ruine du peuple de France, que l'on a consenti à meilleur marché & plus aysement que s'il eust esté question de la deffaicte des Ottomans, ou de ioindre à nostre Couronne toutes celles de la Chrestienté.

Il est impossible que vous demeuriez immobiles apres cela, & que vous ne remarquiez que c'est vn ouurage & vn effet extraordinaire, & d'vne cause extraordinaire. La dessus ie vous diray que tout ainsi que cela doit arrester nos yeux & nos mains, pour cognoistre que si vous debattez cõtre Dieu, vous debattez en vain: de mesme ie doy leuer mes mains au ciel pour me garder de m'enfler en ces prosperitez, & pour luy en attribuer la cause. Estant tres-certain que si ie faisois autremẽt Dieu tourneroit sa veuë ailleurs, & donneroit en deux mois plus d'auantage à mes ennemis sur moy, qu'en quatre ans ie n'ay eu de faueur de luy.

I'espere que ie ne le feray point par sa grace: & pour ceste effect, ie veux que ces escrits pour moy crient par tout le monde: Qvn auiord'huy ie suis aussi prest de demander au

Roy Mõseigneur la paix, le repos de son Royaume, & le mien, que i'ay fait iamais. I'auois
» eu au commencement de ces armees le re-
» spect de ma conscience & mon honneur, que
» i'ay tousiours supplié tres-humblement sa
» Maiesté de laisser entiere. Les guerres n'ont rien diminué de cela: mais elles n'ont rien adiousté aussi, sur quoy ie puisse me rendre
» difficile. Ie l'en supplie donc tres-humblement. Et quant à vous, Messieurs, ie pense que si vous l'aimez, si vous aimez son Estat, si vous en cognoissez les maux & les remedes: vous deuez auoir commandé à vos Deputez qui estoient à ceste assemblee de com-
» mencer & finir leurs conclusions par là. Ie
» vous en prie, & vous en semons aussi.

Ie sçay bien qu'en leurs cahiers ils ont peu inserer ceste generale maxime: Qu'il ne faut qu'vne Religion en vn Royaume: & que le fondement d'vn Estat est la pieté, qui n'est point en lieu ou Dieu est diuersement serui, & par consequent mal. Ie l'aduoue, il est ainsi, à mon tres-grand regret. Ie voy force gens qui se plaignent de cela, peu qui y veulent remedier: Or ie me suis tousiours offert à la
» raison, & m'y offre encores. Que l'on prenne
» les voyes accoustumees en telle chose: & moy
» & ceux de la Religion nous rangerons tous-
» iours à ce que decernera vn Concile libre.
» C'est le vray chemin, c'est celuy seul que de

tout

tout temps on a pratiqué. Soubs celuy la nous passerons cõdamnation. Mais de croire qu'à coup d'espee cela ce puisse obtenir de nous, i'estime, deuant Dieu, que c'est chose impossible: Et de fait l'euenement le monstre bien.

Il ne faut pas que ie sois long sur ce propos, car c'est vne matiere desia disputee, on m'a souuent sommé de changer de Religion. Mais comment? la dague a la gorge: Quand ie n'euſſe point eu de respè & a ma conscience, celuy de mon honneur m'en euſt empeſché, par maniere de dire. Qui ouit iamais parler que l'on vouluſt tuer vn Turc, vn Payé naturel: le Turc dis-ie pour ſa Religion deuant que d'eſſayer de le conuertir? Encores eſtime-ie que le plus grand de mes ennemis ne me penſe pas plus esloigné de la crainte & de la cognoiſſance de Dieu, qu'vn Turc: Et cependant, on eſt plus ſeuere contre moy, que l'on ne ſeroit contre ce Barbare.

Que diroyent de moy les plus affectionez à la Religion Catholique, ſi apres auoir veſcu iuſques a trẽte ans d'vne ſorte: ils me voyoyẽt ſubitemẽt changer ma Religion ſous l'eſperance d'vn Royaume? Que diroyent ceux qui m'ont veu & eſprouué courageux, Si honteuſement ie quittois par la peur, la façon de laquelle i'ay ſeruy Dieu dés le iour de ma naiſſance? voila des raiſons qui touchent l'hon-

neur du monde. Mais au fonds quelle conscience? Auoir esté nourry, instruit & esleué en vne profession de foy, & sans ouir & sans parler tout d'vn coup se ietter en l'autre costé? Non, Messieurs, se ne sera iamais le Roy de Nauarre: y eust il trente couronnes à gaigner. Tant s'en faut qu'il luy en prenne l'enuie pour l'esperance d'vne seule. Instruisez moy, ie ne suis point opiniastre: Prenez le chemin d'instruire, vous y profiterez infiniment: Car si vous me monstrez vne autre verité que celle que ie croy, ie m'y rendray: & feray plus: car ie pense que ie n'y laisseray nul de mon party qui ne s'y rende auec moy. Vous ferez vn beau gain à Dieu, vne belle conqueste de conscience en la mienne seule. Mais de nous conter des parolles: & sans raisons nous persuader qu'à la seule veuë des armes, nous deuons estre persuadez: iugez, Messieurs, s'il est raisonable.

Or laissons cela. Si vous desirez mon salut simplement, ie vous remercie. Si vous ne souhaittez ma cõuersion, que pour la crainte que vous auez qu'vn iour ie vous contraigne: vous aués tort. La façon de laquelle ie vis, & auec mes amis & auec mes ennemis, en ma maison, & à la guerre, donnent assez de preuue de mon humeur. Les villes où ie suis, & ou depuis peu ie suis entré, en feront foy. Il n'est pas vray semblable qu'vne poignee de

gens

gens de ma Religion, puissent contraindre « vn nombre infini de Catholiques à vne chose, à laquelle ce nombre infini n'a peu reduire ceste poignee. Et si i'ay auec si peu de force « debattu & soustenu si long temps ceste querelle, que doiuent faire donc ceux qui auec « tant & tant de moyens s'opposeroyent, puissans, contre ma crainte pleine de foiblesse? « Il n'y auroit point de prudence a ceste procedure.

Il n'est pas question de cela a ceste heure. Ie ne suis point en estat de vous faire ny bien ny mal pour encores, Dieu mercy. Ie ne seray, « s'il luy plaist, iamais en ceste espreuue: ny « vous en ceste peyne. Nous auons tous vn Roy « qui me laissera bien de l'apprehension quand « il mourra de vieillesse. Ne nous tourmentõs « point tant de l'aduenir, que nous oublions « le present qui nous touche.

Dieu a fait voir au iour, les fons des desseins de tous ceux qui pouuoient remuer en « ceste Estat. Il a descouuert les miens aussi. Nul « de nous, nul de la France les ignore. N'est-ce « pas vne misere, qu'il n'y ait si petit ne si grand « en ce Royaume qui ne voye le mal, qui ne crie « contre les armes, qui ne les nomme la fieure « continue & mortelle de ceste Estat: Et neantmoins iusques icy, nul n'a ouuert la bouche « pour y trouuer le remede? Qu'en toute ceste « assemblee de Blois nul n'ayt osé prononcer «

» ce sacré mot de Paix: ce mot dans l'effect du-
» quel consiste le bien de ce Royaume? Croyés,
» Messieurs, que ceste admirable & fatale stu-
» pidité est vn des plus grãs presages que Dieu
» nous ait donné du declin de ce Royaume.

Nostre estat est extresmement malade, chacũ le voit. Par tous les signes on iuge que la cause du mal est la guerre ciuile, maladie presque incurable: de laquelle nul Estat ne s'eschappe iamais. Ou s'il en est releué: si ceste apoplexie ne l'a emporté du tout, elle s'est au moins terminee en Paralisie, en la perte entiere de la moitié du corps.

Quel remede? Nul autre que la Paix: qui fait l'ordre au cœur de ce Royaume, qui par l'ordre luy rend sa force naturelle, qui par l'ordre chasse les desobeissances & malignes humeurs: purge les corrompues, & les remplit de bon sang, de bonnes intentions, de bonnes volontez: qui en somme le fait viure?

» C'est la Paix, c'est la Paix qu'il faut demander
» à Dieu pour son seul remede, pour sa seule
» gueriſon. Qui en cerche d'autres au lieu de
le guerir, le veut empoisonner.

» Ie vous coniure donc tous par ceſt escrit,
» autant Catholiques seruiteurs du Roy Mon-
» seigneur, comme ceux qui ne le sont pas. Ie
» vous appelle comme François. Ie vous som-
» me que vous ayez pitié de ceſt Estat, de vous
» meſmes, qui le sappant par le pied ne vous

sauue-

sauuerez iamais que la ruine ne vous acca-
ble. De moy, encores que contraigniez par
force à voir, à souffrir, à faire des choses, que
sans les armes ie mourrois plustost mille fois
que de voir, de souffrir & de faire: Ie vous
coniure de despouiller à ce coup les miser-
bles aigreurs de guerres & de violence qui
dissipent & desmembrent ce bel Estat: & qui
vous distrayent les vns par force, les autres
trop volontairement de l'obeissance de no-
stre Roy: qui nous ensanglantent du sang les
vns des autres: & qui nous ont tant de fois
fait la risee des estrangers, & à la fin nous fe-
ront leur conqueste: De quitter dis-ie toutes
vos aigreurs, pour reprendre les haleines de
Paix & d'vnion, les volontez d'obeissance &
d'ordre, les esprits de concorde: par laquelle
les moindres Estats deuiennent puissans
Empires: Et par laquelle le nostre a si lõgue-
ment flory, le premier Royaume de ceux de
la Chrestienté.

Bien que i'aye mille & mille occasions de
me plaindre en mon particulier de ceux de
la maison de Guyse, & d'eux di-ie, mes parẽs,
& parens si proches que, hors du nom que ie
porte, ie n'en ay point de plus: bien qu'en ge-
neral la France en ait encore plus de suiet que
moy: Dieu sçait neantmoins le deplaisir que
i'ay de les auoir veu entrer en ce chemin, dõt
le cœur m'a touſiours iugé que iamais il ne
sorti-

„ sortiroyent à leur honneur. Dieu me soit tes-
„ moin, si les cognoissant vtiles au seruice du
„ Roy: ie puis dire encore au mien, puis qu'ils
„ auoyẽt ceſt honneur de m'appartenir, & que
„ mon rang precede le leur, ie n'eusse eſté & ne
„ serois tres-aise, qu'ils employaſſent beau-
„ coup de parties que Dieu & la nature leur a
„ donné pour bien seruir ceux à qui ils doi-
„ uent seruice: Au lieu que les mauuais cõ-
seils les pouſſent au contraire. Tout autre
au mõde, hormis moy, se riroit de leur mal-
heur, seroit bien aise de voir l'indignation,
les declarations, les armes du Roy Monsei-
gneur tournees contre eux: mais certes ie
ne le puis faire: Et ne le fay pas sinon pour
autant que des deux maux ie suis contraint
de prendre le moindre. Ie parleray donc li-
brement à moy premierement: & puis à eux,
afin que nous soyons sans excuse, Ne nous
enorgueillissons, ni les vns ni les autres.

Quant à moy, encore que i'aye reçeu plus
de faueur de Dieu en ceſte guerre qu'en tou-
tes les paſſees, & qu'au lieu que les deux au-
tres partis (quel malheur qu'il les faille ainsi
nommer) se sont affoiblis: le mien en appa-
„ rence s'eſt fortifié. Ie sçay bien maintenant
„ que toutes les fois que ie sortiray de mon
„ debuoir, il ne me benira plus: & i'en sortiray,
„ quand sans raison & gayeté de cœur, ie mat-
„ taqueray à mon Roy, & troubleray le repos
de son

de ſon Royaume. «

De meſme eux qui depuis ces quatre dernieres annees ont mieux aimé les armes que la paix, qui les premiers ont remué en ceſt Eſtat, & ont fait ce troiſieſme party ſi indigne de la foy de France, & ie diray encores de celle de leurs ayeuls, puis que Dieu par ſes iugemens leur monſtre qu'il n'a pas eu aggreable ce qu'ils ont faict, puis qu'il touche l'eſprit de noſtre Roy pour les receuoir à ſa douceur accouſtumee comme luy meſme le declare: qu'ils ſe contentent. Nous auons « tous aſſez fait & ſouffert de mal, nous auons « eſté quatre ans yures, inſenſez & furieux, « n'eſt-ce pas aſſez? Dieu ne nous a il pas aſſez « frappé les vns & les autres pour nous faire « reuenir de noſtre endormiſſement, pour nous rendre ſages à la fin, & pour appaiſer nos furies? «

Or ſi apres cela il eſt loiſible que comme treshumble & tresfidele ſuiet du Roy Monſeigneur ie die quelque bon aduis à ceux qui le conſeillent: Qui à iamais ouy parler qu'vn Eſtat puiſſe durer quand il y a deux partis dedans qui ayent les armes en main? Que ſera-ce de ceſtuy-ci ou il y en a trois? Comment luy peut on perſuader de faire vne guerre ciuile, & contre deux tout à vn coup? Il n'y a « point d'exemple, point d'hiſtoire, point de « raiſon qui luy promette vne bonne iſſue de « cela.

» cela. Il faut qu'il face la Paix, & la Paix gene-
» rale auec tous ces ſuiets, tant d'vn que d'au-
» tre party, tant d'vne que d'autre Religion: ou
» qu'il rallie au moins auec luy ceux qui le
» moins s'eſcarteront de ſon obeiſſance, & à
» ce propos qu'vn chaſcun iuge de mon in-
» tention. Voila comme ie rends le mal pour
» le bien: comme i'entens l'animer contre ſes
» ſubiets, qui ont eſté de ceſte belle ligue. Et
» vous ſçauez tous Meſſieurs neantmoins, que
» quand ie le voudrois faire, & en ſa neceſſité
» luy porter mon ſeruice (comme ie le feray
» s'il me le commande) en apparence humaine
» ie trauerſeray beaucoup leurs deſſeings, &
» leur tailleray bien de la beſongne.

I'appelle à ceſte heure tous les autres de
» noſtre Eſtat, qui ſont reſtez ſpectateurs de
» nos folies, i'appelle noſtre Nobleſſe, noſtre
Clergé, nos Villes, noſtre Peuple: c'eſt à eux
que ie parle, qu'ils conſiderent ou nous al-
lons entrer, ce que deuiendra la Frãce: quel-
le ſera la face de noſtre Eſtat, ſi ce mal conti-
nue? que ſera la Nobleſſe ſi noſtre gouuer-
nement ſe change? comme il ſera indubita-
blemẽt, & vous le voyez deſia, ſi les villes par
la crainte des partiſans ſont contraintes de
ſe renforcer dans les portes, de ne ſouffrir
perſonne leur commander, & de ſe canton-
ner à la Suiſſe? Il n'y en a nul de ceſte volonté,
ie m'en aſſeure. Mais la guerre les y forcera

à la

à la longue, & à mon grand regret, i'en voy desia naistre les commencemens, qui auec-ques eux portent vn miel, vne douceur apparente, à laquelle le meilleur & le plus loyal bourgeois du monde se laisse aisement emporter.

Que deuiendront les villes, quand sous vne apparence vaine de liberté, elles auront renuersé l'ancien ordre de ce bel Estat? Quād elles auront toute la Noblesse ennemie, le plat pays enuieux, & desireux & quant & quant de les saccager: s'imaginãt dans leurs coffres, dans leurs boutiques, des richesses sans conte?

Que feront les principaux habitans qui tiennent tous les offices de la Monarchie, ou aux finances, ou à la iustice, ou à la police, ou aux armes? Et dont chascun conte entre ses fortunes domestiques la valeur de son Estat? Cela est perdu, si la monarchie se perd. Qui leur dõnera ce libre exercice de la marchandise? Qui leur garentira leur possessions aux champs? Qui tiendra l'authorité de leur iustice? Quels en seront les decrets? Qui commandera à leurs armees? Somme, quel sera leur ordre? Pauures abusez, ceste fureur pour vn mois ou deux durera, tout ainsi, comme l'on dit, que la fieure pour vn temps nourrit le malade. Mais de penser que sur des fondemens de colere & de vengence on

" puisse establir vne intelligence asseuree, &
" vne forme d'Estat durable: Cela ne se peut,
" n'ayant point esté ni veu, ni leu qu'vn Estat se
" soit chãgé sans la ruine des villes qui en sont
" tousiours les principaux appuys.

Et toy peuple, quand la Noblesse & les villes seront diuisees, quel repos auras-tu? Peuple, le grenier du Royaume, le champ fertille de ceſt Estat, de qui le trauail nourrit
" les Princes, la sueur les abbreuue, les me-
" stiers les entretiennent, l'industrie leur donne les delices à rechange. A qui auras-tu re-
" cours quand ta noblesse te foullera? Quand
" les villes te feront contribuer au Roy qui ne commandera aux vns ni aux autres? Aux officiers de sa iustice, où seront ils? A ses Lieutenans: Quelle sera leur puissance? Au Maire d'vne ville: Quel droit aura-il sur la Noblesse? Au chef de la Noblesse: Quel ordre
" parmy eux? Pitié, confusion, desordre, mi-
" sere par tout: Et voila le fait de la guerre.
" Ce n'est pas par oubly que ie ne dy mot du Clergé.

Mais ie ne veux parler d'eux, craignant qu'ils ne m'aduouent, m'estimant plus leur ennemy que ie ne suis. A la verité i'ay plus d'occasion de me plaindre de leur ordre que de tous les autres de la France: mais n'importe. Quant à leur profession & Religion en quelque chose ie leur suis contraire, en

re, en nulle leur ennemy, en d'autres nous sommes d'acord, ne fust-ce qu'en ce qui touche la conseruation des priuileges de l'Eglise de France & la liberté d'icelle. Quoy que ce soit, si i'auois auec eux toutes les prises du monde, ie les mettroy soubs le pied à ceste heure, emporté par vne plus forte consideration qui est celle du seruice de mon Roy & du bien de ceſt Estat. Cependant qu'esperent ils? Faire la guerre, payer leurs decimes aux pays où ils ont de plus de credit: aux lieux ou i'ay puissance, ie leur tiendray quasi tout: Et à cela ie ne puis remedier. Mais à la longue la diſſention s'estant miſe entierement par tout. Que peuuent ils deuenir? Qu'ils regardent quel chemin prennent nos villes, nos peuples, noſtre nobleſſe, & qu'ils conſiderent, eux, qui doiuent auoir la pieté en conſideration, s'il y a rien qui ſoit ſi contraire que les vices & debordemens: s'il y a rien qui desborde tant les hommes que la licence de la guerre ciuile. Qu'ils iugent encore: Si eux qui ne ſe ſont enrichis & augmentez que par la paix, par l'ordre, par l'obeiſſance à nos Roys, par la deuotion: n'iront pas deſormais en diminuant par la guerre, les confuſions, l'impieté, & la mutine deſobeiſſance?

Apres auoir parlé à tout le monde en particulier, ie dis encores ceci en general. Soit

" que Dieu beniſſe les deſſeins de noſtre Roy,
" & qu'il vienne à bout de tous les mutins de
" ſon Royaume, il eſt miſerable, s'il faut qu'il
" les puniſſe comme ils le meritent. Quoy? pu-
" nir vne grande partie de ſes villes? vne gran-
de partie de ſes ſubiets? Ce ſeroit trop. C'eſt
" vn malheur: c'eſt vne rage que Dieu a enuoyé
" en ce Royaume, pour nous punir de nos fau-
" tes: Il le faut oublier: il le faut pardonner: &
" ne ſçauoir non plus mauuais gré à nos peu-
" ples, à nos villes, qu'à vn furieux quand il
" frappe, qu'à vn inſenſé quand il ſe promene
" tout nud.

Soit au contraire, ſi ceux de la Ligue ſe for-
tifient tellement qu'ils luy reſiſtent, comme
certes il y a apparence: (Et i'ay peur que ſa
patiẽce ſoit leur principale force: Dieu vou-
lant, peut eſtre, exercer ſur nous ſes iuge-
mens, & nous ne ſçauons pas que ce ſera de
nous & de luy) que dirons nous des Fran-
" çois? quelle honte, que nous ayons chaſsé
" nos Roys, tache qui ne ſouilla iamais la rob-
" be de nos peres, & le ſeul aduãtage que nous
" auons ſur tous les vaſſaulx de la Chreſtienté.
" Cependant n'eſt-ce pas vn grand malheur
" ſur moy que ie ſois contraint de demeurer
" oiſif. On m'a mis les armes en main par for-
" ce, Contre qui les employeray-ie a ceſte heu-
" re, contre mon Roy? Dieu luy a touché le
cœur, il a pris la querelle pour moy contre
ceux

ceux de la Ligue. Pourquoy les mettray-ie au desespoir? Pourquoy moy qui presche la paix en France aigriray-ie le Roy contr'eux, & osteray par l'apprehension de mes forces, a luy l'enuie, a eux l'esperance de reconciliation? Et voyez ma peine: car si ie demeure oysif, ou ils feront encores leurs accords, & a mes despens: comme i'ay veu deux ou trois fois aduenir, ou ils affoibliront tellement le Roy, & se rendront si forts que moy apres sa ruine, n'auray gueres de force ni de volonté pour empescher la mienne.

Messieurs, ie parle aussi à vous, vous qui ie sçay à mon tres-grand regret, n'estre tous composez d'vne humeur. Les Declarations du Roy Monseigneur, & principalement ses dernieres, publient assez qu'il y en auoit entre vos Deputez, & quasi la plus grande partie à la deuotion d'autre, que de luy. Si vous auez tant soit peu de iugement vous croyez auec moy, que ie suis en grand hasard: aussi est le Roy: aussi est le troisiesme party, aussi estes vous & en gros & en détail. Nous sommes dans vne maison qui va fondre: dans vn bateau qui se perd: & n'y a nul remede que la Paix; qu'on s'en imagine; que on cerche tant d'autres que l'on voudra.

Pour conclusion donc: Moy meilleur (ie le puis dire) & plus interessé en cecy que vous tous; ie la demande au nom de tous,

au Roy

» au Roy Monſeigneur: Ie la demande pour
» moy, pour ceux de la Ligue, pour tous les
» François, pour la France. Qui la fera autre-
» ment elle n'eſt pas bien faicte. Ie proteſte de
» me rendre mille fois plus traictable que ie
» ne fus iamais. Si iamais i'ay eſté difficile, ie
» veux ſeruir d'exemple aux autres, par l'o-
» beiſſance que ie monſtre à mon Roy.

» Mais apres vous auoir tant & tant de fois
» proteſté & declaré ce qui eſt de mon deuoir,
» & de voſtre proffit commun; ie declare donc
» à la fin.

» Premierement, à ceux qui ſont du par-
» ty du Roy Monſeigneur, s'ils ne ſe rangent
» auec moy, s'ils ne s'accordent à ceſte ſaincte
» deliberation; non de faire la guerre à la Li-
» gue, ou à ceux de Lorraine, non à Paris, à
» Orleans, non à Tholouſe: mais à ceux qui
» empeſcheront la Paix. & l'obeiſſance deuë
» à ceſte Couronne: Qu'ils ſeront ſeuls coul-
» pables des malheurs qui arriueront au Roy
» & à ce Royaume: & moy au cõtraire deſchar-
» gé de ce blaſme, & de la foy que i'ay à mon
» Prince: duquel, autant que i'ay peu, i'empe-
» ſche & empeſcheray le mal, vueille ou non.

» Et quand à ceux qui retiennent encor le
» nom & le party de la Ligue, ie les coniure
» comme François, ie leur commanderois vo-
» lontiers encores, comme à ceux qui ont
» ceſt honneur de m'appartenir, & de qui les

Peres

Peres euſſent reçeu ce commandement à « beaucoup de faueur, ie m'en aſſeure : Si ce « n'eſt de ceſte façon, ie le feray neantmoins « apres le Roy, comme le premier Prince, & le « premier Magiſtrat de France. Qu'ils pen- « ſent à eux: qu'ils ſe contentent de leur perte, « comme ie fay des miennes: qu'ils oublient « le particulier pour le public : qu'ils donnent « leurs paſſions, leurs querelles, leurs vengen- « ces & leurs ambitions au bien de la France, « leur mere, au ſeruice du Roy, à leur repos & « au noſtre. S'ils font autrement, i'eſpere que « Dieu n'abandonnera point tant le Roy qu'il « n'acheue en luy ſon ouurage, & qu'il ne luy « donne enuie d'appeller ſes ſeruiteurs pres de « luy, & moy le premier, qui ne veux autre til- « tre: & qui allant pour ceſt effect, auray aſſez « de force & de bon droit pour l'aſſiſter, & luy « aider a oſter du monde leur memoire, & de « la France leur patrie.

Finalement, apres auoir fait ce qui eſt de « mon deuoir en ceſte ſi ſolemnelle proteſta- « tion que ie fais, ſi ie recognois les vns ou les « autres, ou ſi endormis, ou ſi mal affection- « nés que nul ne s'en eſmeuue, i'appelleray « Dieu a teſmoin de mes affections paſſees, a « mon aide pour celles de l'aduenir.

Et vray ſeruiteur de mon Roy, vray François, digne de l'honneur que i'ay d'eſtre premier de ſon Royaume, quand tout le

» monde en auroit coniuré la ruine, ie prote-
» ſte deuant Dieu & les hommes qu'au hazard
» de dix mille vies i'eſſayeray tout ſeul de l'em-
» peſcher.

» I'appelle auec moy tout ceux qui au-
» ront ce ſainct deſir, de quelque qualité &
» condition qu'ils puiſſent eſtre. Eſperant que
» ſi Dieu benit mon deſſeing autant comme ie
» monſtre de hardieſſe a l'entrepriſe, autant
» auray-ie de fidelité apres en auoir veu la fin:
» Rendant à mon Roy mon obeiſſance: à mon
» pays mon debuoir: & à moy-meſme mon re-
» pos & mon contentement auec la liberté de
» tous les gens de bien.

» Et cependant iuſques a ce qu'il ait pleu
» à Dieu donner le loiſir au Roy Monſeigneur
» de pouruoir aux affaires de ſon Eſtat, y re-
» mettant la Paix qui y eſt neceſſaire: Ie decla-
» re comme celuy qui ay ceſt honneur de tenir
» le premier lieu ſoubs ſon obeiſſance, que ſi a
» ſon abſence ie ne le puis ſi bien ſeruir que ie
» l'eſtabliſſe par tout ſon Royaume, ie feray au
» moins en partie, aux lieux ou i'auray plus de
» pouuoir, recognoiſtre ſon authorité. Et
» pour ceſt effect, ie prens en la protection &
» ſauuegarde du Roy Monſeigneur & la mien-
» ne, tous ceux de quelle qualité, Religion &
» condition qu'ils ſoyent, tãt la de Nobleſſe, de
» l'Egliſe, que des Villes, que du peuple, qui ſe
» voudront vnir auec moy en ceſte bonne re-

ſolu-

solution, sans permettre qu'a leurs personnes & biens il soit touché en maniere quelconque en autre sorte qu'en temps de pleine paix: ainsi que par les loix du Royaume on a accoustumé d'y pourueoir. «

Et bien que plus que nul autre i'ay regret de voir les differens de la Religion, & que plus que nul autre i'en souhaitasse les remedes, neantmoins recognoissant bien que c'est de Dieu seul & non des armes & de la violence qu'il les faut attendre, ie proteste deuant luy, & en ceste protestation i'engage ma foy & mon honneur, que par sa grace i'ay iusques icy conseruez entiere, que tout ainsi que ie n'ay peu souffrir que l'on m'ayt contrainct en ma conscience, aussi ne souffriray-ie, ni ne permettray-ie iamais que les Catholiques soyent contraints en la leur, ni en l'exercice libre de leur Religion. Declarant en outre qu'aux villes qui auec moy s'vniront en ceste volonté, qui se mettront soubs l'obeissance du Roy Monseigneur & la mienne, ie ne permettray qu'il soit innoué aucune chose, ni en la police, ni en l'Eglise, sinon en tant que cela concernera la liberté d'vn chascun. Prenant derechef tant les personnes que les biens des Catholiques, & specialement des Ecclesiastiques sous ma protection & sauuegarde: Ayant de long temps appris, que le vray & vnique moyen de reunir ses peuples

» au ſeruice de Dieu, & d'eſtablir la pieté en vn
» Eſtat, c'eſt la douceur, la paix, les bons exem-
» ples, non la guerre n'y les deſordres, & que
» par les deſordres les vices & les meſchance-
» tez naiſſent au monde.

Faict a Chaſteleraut, le 4. de Mars, 1589.

Ainſi ſigné

HENRY.

Et plus bas
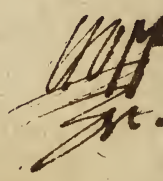
L'Allier.